



## Succession suite à décès

Par **alex04160**, le **09/05/2019** à **08:36**

Bonjour,

Pourriez vous estimer le coût d'une succession entre frère et sœur. Une personne de 73 ans, célibataire, sans enfant, vient de décéder et c'est sa sœur de 80 ans qui est son héritière. Le montant de la succession est estimé à 100.000 €, sans tenir compte des abattements.

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **10/05/2019** à **19:44**

Bjr,

ici un simulateur officiel:

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/droits-succession>

Par **alex04160**, le **10/05/2019** à **20:30**

Merci de vos réponses

Par **unpourtous**, le **13/05/2019** à **15:32**

bonjour,mon père est décédé en 2011 et par hasard je tombe sur un relevé de compte à son seul nom de avril 2019!avec un solde de 300mil€,depuis j'ai commencé à regarder de plus près:ma mère et lui ont acheté 3 maisons en "communauté"puis ils divorcent, elle met tout à son nom de jeune fille et se remarient en 97 en séparation des biens,en 2 mois petit à petit elle a transvasé tous les livrets et comptes à son nom,sauf les 300mil€,mon père a hérité de ses parents ainsi que ses 2freres,et il reste une maison qu'ils veulent vendre:elle dit que je n'ai rien à voir et qu'elle a sa procuration et qu'elle seule signera car seule heritiare quand est-il? c'est bizarre..je pense qu'elle n'a pas signalé son décès ni les héritiers,j'ai vu un papier avec "pas d'héritiers connus" ! Elle veut pas me dire le nom du notaire et je ne veux pas qu'elle croit que je veux la spolier,il y a même 100mil€qui sont partis à la caisse des dépôts car 10ans sans activité.. alors que j'en ai tellement besoin,et ils sont perdus pour tous les 2 ! cette situation me déprime,que feriez vous à ma place s'il vous plait,merci infiniment à tous pour vos reponses

Par **morobar**, le **16/05/2019** à **09:29**

bonjour,

direction chez le notaire de famille ou le plus proche

Par **goofyto8**, le **16/05/2019** à **16:11**

[citation]bonjour,mon père est décédé en 2011 et par hasard je tombe sur un relevé de compte à son seul nom de avril 2019[/citation]

Bizarre, car si la banque avait été prévenu de son décès en 2011, elle ne continuerait pas à lui envoyer des relevés à son nom.

Il faut saisir le procureur de la République, pour non déclaration de décès.

Par **unpourtous**, le **17/05/2019** à **06:14**

je ne peux pas dénoncer ma mère,j'y arriverai pas,c'est impossible,mais je vous remercie infiniment pour votre réponse,je me doutais qu'elle n'a pas fait les choses dans les règles depuis ce relevé de compte,

je pense qu'avec toutes les procurations qu'elle a de mon père(c'était un pauvre diable)elle peut se servir de son compte.Pour la caisse des dépôts, j'ai appris que c'était récupérable! Merci beaucoup pour ta réponse

Par **unpourtous**, le **17/05/2019** à **17:00**

bonjour,c'est encore moi,il reste une maison héritée,que les 2 frères de mon père(dcd en

2011)

veulent vendre,est ce que je devrais signer seul ou avec ma mère (mariée en séparant les biens) et à qui reviendrait l'argent de cette vente ?Je vous remercie vraiment pour les réponses que vous pourriez me donner. Merci unpourtous

Par **Tisuisse**, le **17/05/2019** à **17:08**

Pourquoi vous n'interrogez pas votre notaire ?

Toute succession comportant au moins un bien immobilier doit être gérée par un notaire afin que celui-ci puisse rédiger les actes authentiques de cession-partage du bien immobilier.

Par **unpourtous**, le **18/05/2019** à **11:18**

merci beaucoup,j'ai R-V avec le notaire dans 15 jours,c'est pour ça que je vous demande .  
Merci vous m'avez déjà pas mal ouvert les yeux ! merci,unpourtous

Par **goofyto8**, le **18/05/2019** à **15:02**

[citation]je pense qu'avec toutes les procurations qu'elle a de mon père ..... elle peut se servir de son compte[/citation].

Si elle a continué à se servir d'une procuration après le décès de votre père, c'est grave au niveau de la justice pénale.

Vous risquez d'être sévèrement condamné à payer de fortes sommes à l'état (services fiscaux) rétroactivement à sa date de décès de 2011.

Par **unpourtous**, le **18/05/2019** à **21:06**

Ha bon!moi je découvre,jusqu'a il y a 1 mois,je ne savais rien(7ans!),oui la succession va prendre cher ,le fisc va aimer..

finalement je suis perdant en tant qu'enfant unique !

Merci beaucoup pour vos réponses.